

Affiche réglementaire

à apposer préalablement à l'application de pesticides à des fins
d'exploitation ou de préservation de la forêt

28/07/2014

Cette affiche est rendue disponible aux fins de l'application de l'article 57 du Code de gestion des pesticides.

TRAITEMENT AVEC PESTICIDES

*Pictogramme indiquant l'interdiction
de cueillir des végétaux à des fins de consommation*

Ingrédient actif :

Numéro d'homologation :

Titulaire de permis, agriculteur ou aménagiste forestier :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro de certificat :

Titulaire du certificat : (initiales) :

Centre antipoison du Québec :

Date de l'application :

Note : Le pictogramme n'est pas réglementé. Les pictogrammes ci-dessous sont présentés à titre d'information.



**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 